

Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France

Groupes hiérarchiques

Ce décret modifie la répartition des grades et cadres d'emplois en catégorie B, entre le groupe de base et le groupe supérieur, suite à l'adhésion de ces cadres d'emplois au nouvel espace statutaire (NES) en 2011, 2012 et 2013.

Il procède en outre à l'actualisation des indices bruts de référence pour le classement dans les groupes hiérarchiques 1, 2 (catégorie C), 3 et 4 (catégorie B).

Le décret entre en vigueur lors du prochain renouvellement des commissions administratives paritaires (CAP). Pour la constitution des listes de candidats à l'élection des représentants du personnel aux CAP, il est tenu compte de la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques issue du décret modificatif.

- [Voir le décret](#)

Publiée le 05/05/2014